



**RES**  
**ILIENCE**

# **PRÉSENTATION DU PLAIDOYER**

© Les Résilients

# Introduction

Nous voulons que ce plaidoyer soit vivant. Nous entendons par là que les groupes thématiques travailleront pour l'affiner au fil du temps. L'objectif est d'arriver à terme à un véritable document détaillant les mesures jusque dans leur application concrète. Il s'agira donc de viser une explication de chaque mesure et des leviers permettant de la mettre en place.

Certaines valeurs que nous portons comme l'égalité et inclusion ne font pas l'objet d'une partie ou d'un axe thématique à part, mais traversent l'ensemble et nous servent de boussole lors de l'élaboration de ce cahier d'actions.

## LIVRE 1 : Transformer la société

- Axe 1 : Alimentation / Agriculture
- Axe 2 : Logement / Urbanisme
- Axe 3 : Energie
- Axe 4 : Transports
- Axe 5 : Transformation culturelle
- Axe 6 : Déchets / consommation
- Axe 7 : Economie
- Axe 8 : Biodiversité
- Axe 9 : Adaptation
- Axe 10 : Démocratie / Institutions

## LIVRE 2 : Transformer les campus

- Axe 1 : Alimentation
- Axe 2 : Logement / Urbanisme
- Axe 3 : Energie
- Axe 4 : Mobilités
- Axe 5 : Transformation des formations
- Axe 6 : Déchets / consommation

- Axe 7 : Economie
- Axe 8 : Biodiversité
- Axe 9 : Adaptation / Résilience
- Axe 10 : Démocratie / Institutions

# LIVRE I : TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

# I. ALIMENTATION ET AGRICULTURE :

Il est indispensable de transformer notre façon de nous nourrir en vue de transformer plus largement notre système agricole. Notre assiette est responsable de 24% des émissions de gaz à effet de serre des ménages selon l'ADEME<sup>1</sup> ; c'est pourquoi il faut la changer.

- Nous demandons à ce que les restaurations collectives servent des repas qui tendent vers une alimentation 100% biologique et locale. Nous refusons que les circuits courts soient un but à atteindre, étant donné que cela ne prend en compte aucun critère géographique de la production. Les repas devront également voir la part de protéines carnées réduites rapidement. En effet, toujours selon l'ADEME, la viande et les produits laitiers sont responsables de 85% des émissions imputables à notre alimentation.
- La consommation de produits bio et locaux possède le l'avantage de préserver les sols des intrants de type pesticides qui sont un désastre pour la biodiversité et pour la santé des consommateurs. Les aides à l'installation des agriculteurs bio ainsi que les débouchés de leur production devront être favorisées par la puissance publique. Par conséquent, cela implique de freiner voire dissuader la production et la vente de production issue de l'agriculture dite « conventionnelle ». Nous voulons donc que les aides financières soient progressivement fléchées uniquement vers de l'alimentation biologique et extensive, favorisant également l'agriculture de conservation des sols (ACS) et dans la mesure du possible, la pratique du semis direct ainsi que de l'agroforesterie.
- Concernant la part de protéines carnées, les collectivités doivent aller buter sur la contrainte légale en attendant que celle-ci évolue. Aujourd'hui, il est obligatoire d'avoir 8 repas sur 20 (soit 2 repas par semaine) contenant de la viande<sup>2</sup>. Légalement, la restauration scolaire peut donc proposer 3 repas végétariens par semaine sur 20 jours consécutifs (mais pas végétalien a priori, car la définition de « plat protidique » est : "plat principal à base de viandes, poissons, œufs, abats ou fromages"). Les recommandations du GEM-RCN devront être revues pour s'extraire des intérêts économiques qu'il retranscrit aujourd'hui. Il s'agira donc de tendre vers une alimentation 100% végétarienne dans les centres de restauration collective.
- Un moratoire doit être signé immédiatement concernant certaines méthodes de pêche (chalutage en eau profonde, pêche électrique, etc...) au niveau européen et la France doit s'engager vers la fin pure et simple

---

<sup>1</sup> BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI, 24p. Janvier 2019.

<sup>2</sup> Obligation d'avoir au moins 4 repas avec, en plat protidique, des viandes non hachées de bœuf, veau, agneau ou des abats de boucherie ; au moins 4 repas avec, en plat protidique, du poisson ou une préparation d'au moins 70 % de poisson et contenant au moins deux fois plus de protéines que de matières grasses ; *moins de 4 repas avec*, en plat protidique, une préparation à base de viande, de poisson ou d'œuf contenant moins de 70 % de ces produits.

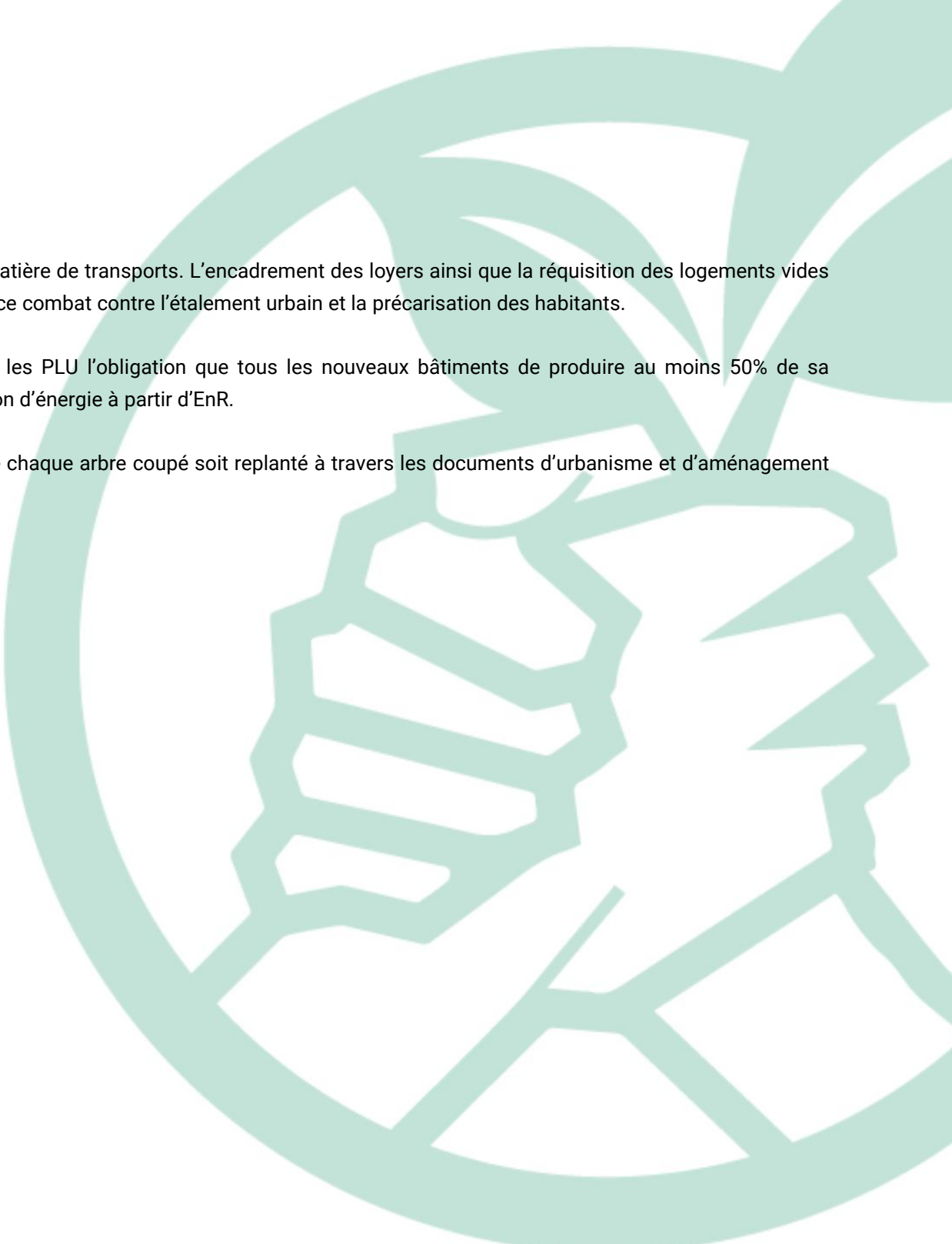
de la pêche industrielle. Les activités piscicoles pourront être poursuivies à raison de quotas extrêmement réduits. Le mythe de la pêche industrielle qui pourrait être une pêche durable doit être définitivement aboli.

- La relocalisation d'une production respectueuse de la biodiversité participera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport, et augmentera la résilience des territoires. Les collectivités devront assurer cette production à travers des agriculteurs répondant aux appels d'offre des restaurations collectives (ces appels d'offre devront s'adapter à l'offre locale et favoriser les produits de ces agriculteurs regroupés si nécessaire pour répondre aux demandes), mais également si besoin en mettant en place des centres horticoles municipaux. Toutes ces actions devront faire l'objet d'un Plan Alimentaire Territorial ambitieux.
- Il est évident que les critères économiques ne doivent plus prévaloir sur les questions d'alimentation, pilier de la santé des populations, de la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie des agriculteurs du territoire. Les accords de libre-échange sont un non-sens écologique et économique.
- Réserver des terres pour les cultures maraîchères en identifiant notamment sur le PLUi des zones de sauvegardes agricoles. Acheter du foncier et développer des zones agricoles protégées.

## II. LOGEMENT/URBANISME :

La question du logement revêt à la fois un enjeu environnemental et social. La précarité énergétique entraînant à la fois des dépenses énergétiques importantes et un confort de vie inacceptable vecteur de maladie et de mal-être. Une refonte de l'urbanisme est également nécessaire pour respecter des objectifs ambitieux mais nécessaires.

- La rénovation des logements insalubres et des passoires thermiques doit être une priorité. Les rénovations en Bâtiment Basse Consommation (BBC) doivent être un impératif pour la société entière. Le reste à charge ne doit être imputé ni aux propriétaires, ni aux locataires car ces questions énergétiques engagent la société toute entière.
- Les chauffages au fioul sont extrêmement émissifs et devront être remplacés dans tous les logements. De la même façon, les foyers au bois devront voir leur contrôle renforcé ainsi que des mesures dissuasives (taxes) devront être mises en place dans les centres-villes pour diminuer leur utilisation. Le bois lors de sa combustion est responsable d'émissions importantes de particules fines participant à la dégradation de la qualité de l'air. C'est pourquoi, dans les zones d'habitat concentré (centres-villes), son utilisation doit être encadrée voire prohibée.
- Les nouveaux logements construits devront systématiquement intégrer des points de production d'énergie renouvelable (principalement solaire thermique et photovoltaïque) ou à minima être compatible avec leur installation ultérieure. L'objectif qui doit être poursuivi est celui d'augmenter la part des Bâtiments à Energie Positive (BEPOS) et de renforcer la production d'énergie renouvelable produite et consommée localement.
- L'habitat partagé doit être encouragé ainsi que la mutualisation d'espaces et d'objets (machines à laver, fours, etc). Le confort de vie ne pourra plus être considéré en terme de propriété mais d'usage.
- La construction de nouveaux logements devra être strictement encadrée avec un impératif de zéro artificialisation nette tant qu'il restera des logements vides sur le territoire. Le nombre de mètres carrés devra également lui aussi être limité par personne et par logement dans les nouvelles constructions. Le secteur du bâtiment à travers les procédés de construction est un secteur qui reste extrêmement polluant qu'il convient de freiner.
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux) sont avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) des leviers importants qu'il faut utiliser afin de réduire l'étalement urbain. On pourra retrouver dans ces documents les impératifs de zéro artificialisation nette, ainsi que des mesures visant à densifier l'habitat dans les territoires. Un habitat densifié réduit l'étalement urbain et par conséquent, diminue les



besoins en matière de transports. L'encadrement des loyers ainsi que la réquisition des logements vides participera à ce combat contre l'étalement urbain et la précarisation des habitants.

- Inscrire dans les PLU l'obligation que tous les nouveaux bâtiments de produire au moins 50% de sa consommation d'énergie à partir d'EnR.
- S'assurer que chaque arbre coupé soit replanté à travers les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire

### III. ENERGIE :

La France doit poursuivre un objectif de sobriété énergétique. Il est impératif de réduire la consommation globale d'énergie sur le territoire et pour le territoire.

- Le coût de production des énergies renouvelables a largement baissé depuis 2010 puisque le coût du Photovoltaïque, de l'éolien terrestre et du stockage d'électricité par batterie ont baissé respectivement de 75% ; 20% et 50%) selon le cahier sectoriel de l'Observatoire Climate Chance<sup>3</sup>. Il est donc nécessaire d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français. La production de ces énergies revêt un important potentiel de création d'emplois en France.
- En augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et en diminuant la consommation globale d'énergie sur le territoire, il est évident que nous nous dirigeons à terme, vers une sortie de l'énergie nucléaire.
- Nous pensons qu'il est important de diminuer la consommation d'énergie du territoire en jouant en priorité sur la sobriété énergétique, et non l'efficacité de nos installations. L'histoire nous a montré que l'amélioration des performances, qu'il s'agisse de véhicules, de batteries de téléphones ou d'ordinateurs, le progrès technologique ne peut rien face à l'essor des consommations. L'effet rebond annihile tout progrès en matière d'efficacité énergétique et mise sur le progrès technologique relève d'une croyance que nous ne pouvons plus nous permettre en matière d'écologie. C'est pourquoi il s'agira de limiter la consommation des bâtiments publics et privés avec une intolérance particulière envers les structures dot la consommation serait jugée abusive.
- Le solaire thermique et photovoltaïque doit être systématique sur les grandes toitures des bâtiments publics et privés. Les installations de ce type peuvent également servir d'ombrières. Le potentiel géothermique des territoires doit également être utilisé pour les bâtiments publics mais également les logements disposant d'un potentiel géothermique.
- Les réseaux de chaleur doivent être étendus et il est important de favoriser la création de micro réseaux de chaleur plus adaptés aux communes rurales. La méthanisation des déchets fermentescibles ainsi que des déchets verts doit permettre un apport énergétique supplémentaire pour la collectivité.
- La France possède le deuxième territoire maritime mondial. Ces espaces encore pour la plupart inexploités doivent être valorisés de façon soutenable et protégés contre les entreprises exploitant leurs

---

<sup>3</sup> <https://www.climate-chance.org/observatoire-de-l'action/bilan-2019/>

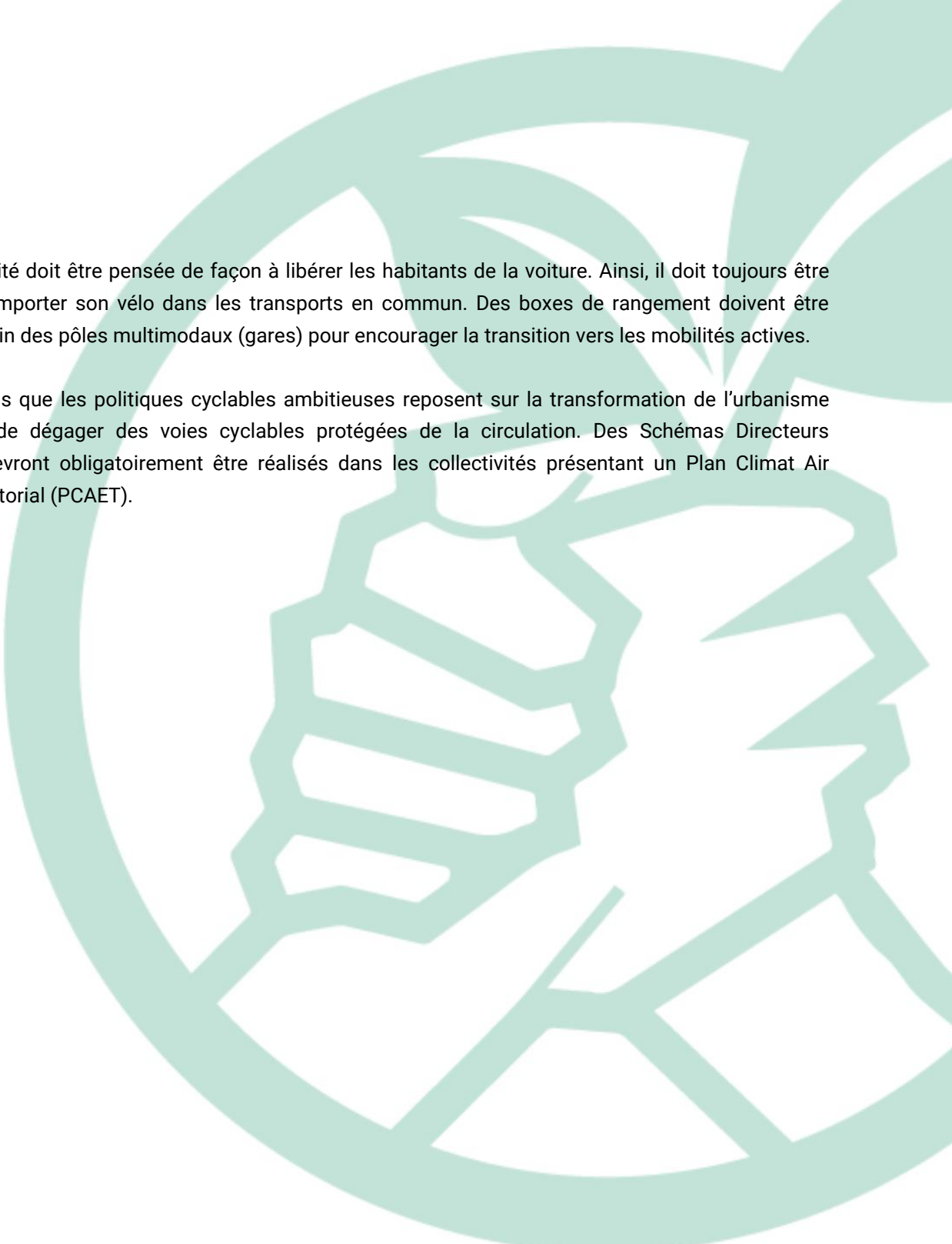


ressources sans se soucier de l'impact environnemental. En outre c'est territoires sont un atout permettant le développement des hydroliennes dans la mesure où la biodiversité ne soit pas impactée.

## IV. TRANSPORTS :

Les transports représentent environ 25% des émissions de GES et ont connu des transformations marquantes ces dernières années. A noter par exemple l'explosion du trafic aérien dont on estime la multiplication par deux à l'horizon 2037, ou encore la vague de popularité des SUV.

- Pour pallier cette catastrophe environnementale, il est nécessaire de sortir des traités de libre échange dont le seul objectif est d'augmenter les échanges (et donc les flux de marchandises). Le Fret ferroviaire doit être relancé pour les marchandises comme pour les personnes en assurant un maillage complet du territoire. Les prix des voyages doivent être réellement incitatifs car il s'agit d'un service public dont les fruits seront récoltés par la collectivité toute entière.
- Bien évidemment, le transport aérien qui est une aberration écologique sera interdit pour les vols internes et à destination des pays européens frontaliers. Les voyages touristiques par voie aérienne seront autorisés à hauteur d'un aller retour par personne tous les deux ans. Les voyages à but professionnels seront toujours autorisés mais lourdement taxés afin d'encourager la dématérialisation des rencontres.
- Il s'agit également de repenser les transports en commun au niveau des collectivités. Il est nécessaire de tendre vers la gratuité des transports, mesure qui sera toujours solidaire et écologique. Les capacités des réseaux devront être augmentées en jouant notamment sur la fréquence de passage.
- De manière générale, l'ensemble des mobilités d'un territoire doit être repensé afin de hiérarchiser leurs places. Dans les villes, les piétons et cyclistes doivent pouvoir circuler facilement et sans danger. Les autres véhicules motorisés devront par conséquent voir leur place réduite, voire à peine tolérée dans certaines zones spéciales.
- La place de la voiture doit être réduite de façon à favoriser les modes doux. Les voitures neuves devront impérativement voir leur poids ainsi que leur puissance limités elles devront également être lourdement taxées à l'achat. La propriété d'une voiture sera interdite pour tous les individus de moins de 50 ans ne justifiant pas de problèmes de santé particuliers ou de contraintes professionnelles. Pour profiter de cette dérogation, il sera impératif d'acquérir un véhicule électrique ou fonctionnant à l'hydrogène. Il s'agit d'une mesure transitoire puisqu'à terme nous devons repenser le transport en terme de service et non de propriété d'un véhicule. Des véhicules en autopartage devront être développés.

- 
- L'intermodalité doit être pensée de façon à libérer les habitants de la voiture. Ainsi, il doit toujours être possible d'emporter son vélo dans les transports en commun. Des boxes de rangement doivent être prévus au sein des pôles multimodaux (gares) pour encourager la transition vers les mobilités actives.
  - Nous croyons que les politiques cyclables ambitieuses reposent sur la transformation de l'urbanisme permettant de dégager des voies cyclables protégées de la circulation. Des Schémas Directeurs Cyclables devront obligatoirement être réalisés dans les collectivités présentant un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

## V. TRANSFORMATION CULTURELLE :

Il est impossible d'opérer une véritable transition écologique et sociale sans changer les paradigmes dans lesquels nous évoluons. Nous devons changer culturellement, changer d'imaginaires pour changer de société.

- Interdiction totale de la publicité dans l'espace public ainsi que dans les lieux de rencontre tels que les stades ou salles de spectacle. La publicité sur les chaînes publiques de télévision ou radio seront également interdites. Il est en effet impensable de s'extraire d'une culture de la sur-consommation quand dans le même temps, les pouvoirs publics tolèrent la propagation de ces messages.
- La végétalisation des espaces devra également être beaucoup plus abondante. Il s'agit ici de retrouver une proximité avec la nature et avec les végétaux dont nous nous nourrissons. Les sorties scolaires dans la nature ainsi que les programmes de découverte de la biodiversité participent à ce même objectif culturel.
- Les élevages en batterie seront interdits. Les normes des élevages seront rehaussées et les éleveurs seront accompagnés vers la transformation de leur exploitation à des fins de production végétale. Il en va de l'éthique de notre société toute entière.
- Les spectacles avec animaux (cirques, tauromachie, etc...) seront interdits car au XXIème siècle, nous ne pouvons continuer à considérer l'exploitation, voire la mise à mort d'animaux, comme des loisirs. A terme, nous souhaitons une société anti-spéciste dans le sens où chaque être vivant serait reconnu en tant que tel. Nous ne postulons pas une égalité parfaite entre tous les êtres vivants, mais chaque fois qu'il y a la vie, il doit y avoir une prise en compte de celle-ci à sa juste valeur.

## VI. DECHETS / CONSOMMATION :

- Le réemploi doit être encouragé par les pouvoirs publics. Les recycleries ainsi que les points de récupération / réparation doivent être mis en place à proximité des déchetteries et des pôles de vie.
- Le plastique à usage unique devra être totalement interdit d'ici 2025. Un système de consignes sera développé en parallèle.
- Les déchets fermentescibles seront acheminés vers des unités de méthanisation dès que cela est possible. Multiplier les compostes partagés et assurer un système de collecte de déchets fermentescibles dans les villes de plus de 40 000 habitant-e-s.

## VII. ECONOMIE :

Nous rejetons un modèle économique basé sur l'accumulation et le productivisme. De manière générale, nous refusons de nous prononcer sur la question de la décroissance car nous refusons l'utilisation des indicateurs classiques (PIB) visant à la mesurer. Certaines branches doivent croître et d'autres doivent impérativement décroître. De manière générale, une taxe des produits de consommation n'est pas un dispositif que nous privilégions malgré les bénéfices possibles pour l'environnement. En effet, les taxes pèsent un poids différent en fonction du niveau de vie de chacun et les retombées économiques sont difficilement prévisibles. Nous préférons donc la régulation qui a un effet direct et permet de viser plus juste.

- Pour financer cette transition, une meilleure répartition des efforts doit être proposée en passant bien évidemment par une réforme fiscale. L'impôt est le ciment de notre société permettant de disposer de services publics efficaces.
- L'ISF, mesure sociale emblématique par excellence devra être rétabli immédiatement.
- Les Systèmes d'Echange Local (SEL) devront être encouragés par les collectivités de façon à favoriser la mutualisation et le réemploi, tout en créant du lien social.
- Il est évident que les traités de libre échange sont un non-sens écologique et social. Il s'agit donc de sortir des traités visant à augmenter les flux de marchandise et la dérégulation environnementale. En première ligne, nous pensons aux accords CETA et TAFTA mais de manière générale, le libéralisme mondialisé ainsi que la mise en concurrence sont des modèles que nous rejetons. Ceux-ci favorisent le dumping social, environnemental et multiplie les émissions liées aux transports.
- Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire doivent être développées à l'instar des SCOP / SCIC permettant une gestion démocratique de la structure. La nationalisation ainsi que la municipalisation de certaines structures s'impose. Aux biens communs, nous voulons une gestion collective (eau, électricité, etc).

## VIII. BIODIVERSITE :

- Interdiction de la chasse. S'il est nécessaire d'avoir une « régulation » de certaines espèces animales, celle ci doit être effectuée par des professionnels que sont les agents de l'Office Français de la Biodiversité. Aujourd'hui, la chasse en tant que loisir est une aberration écologique, un désastre pour la biodiversité et un danger pour les promeneurs, cyclistes et autres non pratiquants.
- Lancer un plan national de lutte contre l'artificialisation et la détérioration des sols décliné au niveau communal et intercommunal. L'objectif stricte de zéro artificialisation nette devra être respecté. Ce document serait supérieur aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU) et serait opposable a tout projet artificialisant les sols sans que l'objectif de zéro artificialisation nette ne soit respecté au niveau de l'EPCI concerné.
- L'utilisation ainsi que la vente de pesticides de synthèse sera interdite en France, ainsi bien évidemment que l'importation de produits issus de l'agriculture dite « conventionnelle ».
- Réintroduire la nature en ville à travers des plans de végétalisation, mais également en instaurant des nichoirs à oiseaux et chauve souris et autres dispositifs.
- La mise en place de micro-centrales hydro-électriques ainsi que d'autres dispositifs artificiels sur les cours d'eau aujourd'hui préservés de la main de l'Homme sera interdite.
- Sanctuariser les zones humides et marécageuses.
- Interdire les grandes retenues d'eau, y compris pour des fins agricoles.
- Instaurer des « Zones Forestières Protégées » en identifiant les zones à protéger
- Mener des études d'essences d'arbres adaptés aux territoires relativement aux évolutions liées au réchauffement climatique.
- Préserver et restaurer les zones humides



## IX. ADAPTATION ET RESILIENCE TERRITORIALE :

- Etablir une “Charte de la commande publique responsable” qui serait signée par les EPCI et établissements publics & privés. La non signature de cette charte soumettrait la structure à une pénalité financière annuelle. La commande publique est un levier d'exemplarité pour la politique des villes et des établissements, ainsi qu'un fort encouragement à des pratiques résilientes. Il s'agit donc de compléter les entrées traditionnelles que sont la RSE, les entreprises à missions, etc par des entrées spécifiques à la fabrication d'une forte volonté politique écologique et résiliente. La mutualisation des achats est également à encourager sérieusement.
- Mener des études pour identifier les bons choix pour l'agriculture et les territoires en fonction des contraintes d'adaptation. Certaines cultures devront ainsi être transformées pour des plantes nécessitant moins d'eau par exemple.

## X. DEMOCRATIE ET INSTITUTIONS :

- Il est impératif de donner des droits à la Nature, et par conséquent de reconnaître le crime d'écocide dans le droit pénal national.
- Il est important de donner les moyens à l'autorité environnementale de faire ce pourquoi elle a été pensée. L'insuffisance des moyens couplée à la réduction des délais pour rendre les avis ainsi que la multiplication des dérogations l'empêche de rendre des avis éclairés.
- Le conseil économique social et environnemental (CESE) doit être revalorisé en lui donnant une véritable place dans le processus législatif. Cette troisième chambre pourrait être garante de l'intérêt général sur le temps long (temps qui nous permet d'apprécier les impacts écologiques) et d'être un centre d'organisation de la participation citoyenne.
- Les initiatives telles que la Convention Citoyenne pour le Climat doivent être multipliées et pérennisées.
- L'instauration d'un véritable dispositif de Référendum d'Initiative Citoyenne doit être entrepris avec les conditions appropriées.





LIVRE II :  
TRANSFORMER  
LES CAMPUS

## I. ALIMENTATION :

- Nous demandons à ce que les restaurants CROUS ainsi que les cafétérias CROUS servent des repas qui tendent vers une alimentation 100% biologique et locale. Nous refusons que les circuits courts soient un but à atteindre, étant donné que cela ne prend en compte aucun critère géographique de la production. Les repas devront également voir la part de protéines carnées réduites rapidement.
- Concernant la part de protéines carnées, les restaurants universitaires doivent tendre vers une alimentation 100% végétarienne.
- L'utilisation des couverts en plastique à usage unique est à proscrire dans l'ensemble des points de restaurations situés en zone universitaire.
- Les collations et autres buffets devront respecter un cahier des charges précis visant notamment le 100% végétal, ainsi que des clauses relatives à la saisonnalité des aliments.

## II. LOGEMENT/URBANISME :

La question du logement revêt à la fois un enjeu environnemental et social. La précarité énergétique entraînant à la fois des dépenses énergétiques importantes et un confort de vie inacceptable vecteur de maladie et de mal-être. Une refonte de l'urbanisme est également nécessaire pour respecter des objectifs ambitieux mais nécessaires.

- La rénovation des logements insalubres et des passoires thermiques doit être une priorité tout en conservant un prix de loyer abordable. Les rénovations en Bâtiment Basse Consommation (BBC) doivent être un impératif pour tous les logements étudiants.
- Les nouveaux logements construits devront systématiquement intégrer des points de production d'énergie renouvelable (principalement solaire thermique et photovoltaïque). L'objectif qui doit être poursuivi est celui d'augmenter la part des Bâtiments à Energie Positive (BEPOS) et de renforcer la production d'énergie renouvelable produite et consommée localement.

- L'habitat partagé doit être encouragé ainsi que la mutualisation d'espaces et d'objets (machines à laver, fours, etc). Le confort de vie ne pourra plus être considéré en terme de propriété mais d'usage. Les résidences universitaires sont les habitats parfaits pour opérer cette transformation.
- La construction de nouveaux logements devra être strictement encadrée avec un impératif de zéro artificialisation nette.

### III. ENERGIE :

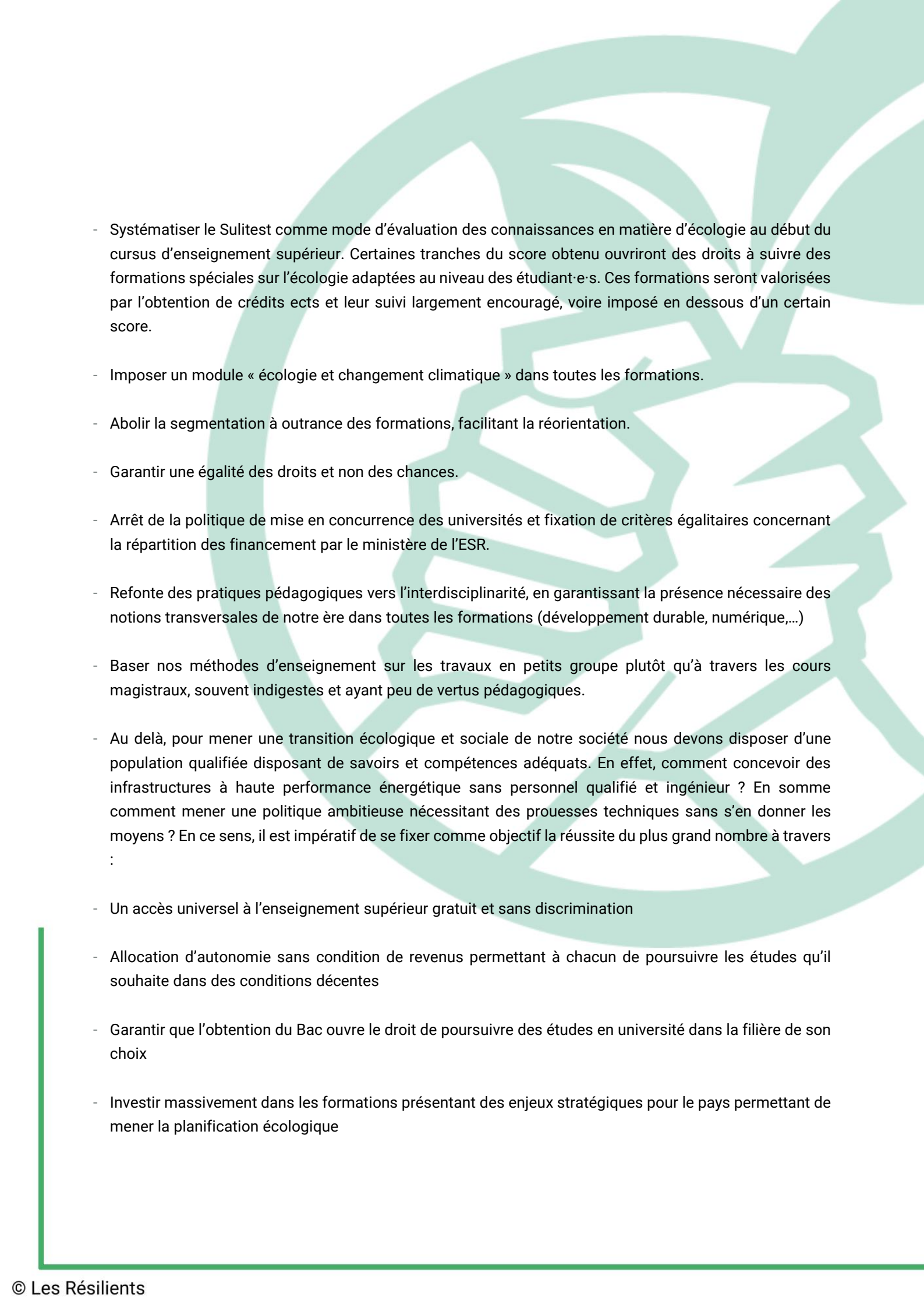
- Nous pensons qu'il est important de diminuer la consommation d'énergie du territoire en jouant en priorité sur la sobriété énergétique, et non l'efficacité de nos installations. L'effet rebond annihile tout progrès en matière d'efficacité énergétique et mise sur le progrès technologique relève d'une croyance que nous ne pouvons plus nous permettre en matière d'écologie. C'est pourquoi il s'agira de limiter la consommation des bâtiments publics de l'enseignement supérieur. Une meilleure maîtrise du chauffage des bâtiments ainsi que de leurs éclairages offre une importante marge de progression.
- Les campus sont aujourd'hui sous l'obligation légale de réaliser et publier leur bilan carbone, cependant beaucoup ne le font pas. Nous exigeons que cette obligation soit respectée ainsi que l'autoévaluation DD&RS. A partir de ces diagnostics, il s'agira d'établir d'un plan d'action sur 4 ans permettant de réduire l'empreinte carbone des campus. L'élaboration de ce plan « Schéma Directeur pour l'Écologie et la Résilience des Campus » (SDERC) intégrera des étudiant-e-s du campus dans une démarche participative. L'échec de la mise en place des plans verts à la suite des lois Grenelle nous demande de revoir nos exigences pour accélérer les transitions. L'élaboration de ce nouveau schéma directeur devra comporter en son sein les moyens déployés pour assurer sa mise en place. Le contrôle de son respect en intégrant une dimension participative des étudiants sera garanti. Une autorité nationale pourra être saisie en cas de non-respect (ou non réalisation) du SDERC par les campus, afin de pallier entre autres, une des principales raisons de l'échec des plans verts dans l'enseignement supérieur.
- Le solaire thermique et photovoltaïque doit être systématique sur les grandes toitures des bâtiments. Les installations de ce type peuvent également servir d'ombrières.
- Les campus revêtent un grand potentiel en matière de production d'EnR. Il s'agira donc de poursuivre les objectifs de campus à énergie positive. Un label sera créé mettant en valeur ces campus engagés dans la transition.

## IV. MOBILITES :

- Il est nécessaire de tendre vers la gratuité des transports, mesure qui sera toujours solidaire et écologique. Les capacités des réseaux devront être augmentées en jouant notamment sur la fréquence de passage.
- De manière générale, l'ensemble des mobilités d'un territoire doit être repensé afin de hiérarchiser leurs places. Dans les campus, les piétons et cyclistes doivent pouvoir circuler facilement et sans danger. Les autres véhicules motorisés devront par conséquent voir leur place réduite, voire interdite. Seuls les transports en commun et véhicules spéciaux seront acceptés dans ces zones.
- L'intermodalité doit être pensée, ainsi, il doit toujours être possible d'emporter son vélo dans les transports en commun. Des boxes de rangement doivent être prévus auprès des résidences étudiantes ainsi que des établissements d'enseignement pour encourager la transition vers les mobilités actives.
- Nous croyons que les politiques cyclables ambitieuses reposent sur la transformation de l'urbanisme permettant de dégager des voies cyclables protégées de la circulation. Ainsi, sur les campus, les routes existantes seront réservées prioritairement aux cyclistes.
- Des ateliers de réparation de vélo seront encouragés à s'installer sur les campus.
- Un Plan de Déplacement du Campus (ou plan de déplacement inter-établissement) devra être effectué et validé chaque année de manière à ajuster au mieux les infrastructures et offres de transports du campus.

## V. TRANSFORMATION DES FORMATIONS :

Tout système éducatif est le reflet de la société dont il est issu. Toute bifurcation du modèle sociétal doit être pensée et accompagnée par une refonte du système éducatif. Pour que ce système éducatif permette l'émancipation des individus dans un monde qui bouge nous devons :

- 
- Systématiser le Sulitest comme mode d'évaluation des connaissances en matière d'écologie au début du cursus d'enseignement supérieur. Certaines tranches du score obtenu ouvriront des droits à suivre des formations spéciales sur l'écologie adaptées au niveau des étudiant·e·s. Ces formations seront valorisées par l'obtention de crédits ects et leur suivi largement encouragé, voire imposé en dessous d'un certain score.
  - Imposer un module « écologie et changement climatique » dans toutes les formations.
  - Abolir la segmentation à outrance des formations, facilitant la réorientation.
  - Garantir une égalité des droits et non des chances.
  - Arrêt de la politique de mise en concurrence des universités et fixation de critères égalitaires concernant la répartition des financements par le ministère de l'ESR.
  - Refonte des pratiques pédagogiques vers l'interdisciplinarité, en garantissant la présence nécessaire des notions transversales de notre ère dans toutes les formations (développement durable, numérique,...)
  - Baser nos méthodes d'enseignement sur les travaux en petits groupes plutôt qu'à travers les cours magistraux, souvent indigestes et ayant peu de vertus pédagogiques.
  - Au-delà, pour mener une transition écologique et sociale de notre société nous devons disposer d'une population qualifiée disposant de savoirs et compétences adéquats. En effet, comment concevoir des infrastructures à haute performance énergétique sans personnel qualifié et ingénieur ? En somme comment mener une politique ambitieuse nécessitant des prouesses techniques sans s'en donner les moyens ? En ce sens, il est impératif de se fixer comme objectif la réussite du plus grand nombre à travers :
  - Un accès universel à l'enseignement supérieur gratuit et sans discrimination
  - Allocation d'autonomie sans condition de revenus permettant à chacun de poursuivre les études qu'il souhaite dans des conditions décentes
  - Garantir que l'obtention du Bac ouvre le droit de poursuivre des études en université dans la filière de son choix
  - Investir massivement dans les formations présentant des enjeux stratégiques pour le pays permettant de mener la planification écologique

- Augmenter les moyens alloués à une recherche réellement indépendante

## VI. DECHETS / CONSOMMATION :

- Le réemploi doit être encouragé par les pouvoirs publics. Les recycleries ainsi que les points de récupération / réparation doivent être mis en place à proximité des pôles de vie étudiants.
- Le plastique à usage unique devra être totalement interdit mais un système de consignes pourra être développé en parallèle.
- Paramétrage de toutes les imprimantes par défaut en noir et blanc ainsi qu'en recto verso. Limitation du nombre de copies autorisées par étudiant-e ainsi que par enseignant-e (en dehors des périodes d'examens).

## VII. ECONOMIE :

- Les subventions de toute sorte devront respecter un cahier des charges écoresponsable.
- Une aide au départ à la mobilité (Erasmus et autres programmes d'échange) sera allouée pour les trajets effectués en transports décarbonés (train)
- Elaborer une charte avec l'association des agents comptables d'Universités (AACU) pour que chaque budget d'établissement soit élaboré en prenant en compte les objectifs nationaux d'éco responsabilité des campus. Cette charte servira de cadre fixant les seuils minimums des SDERC (Schéma Directeur pour l'Écologie et la Résilience des Campus).

## VIII. BIODIVERSITE :

- L'objectif est de faire des campus des lieux de vie, d'études et des sanctuaires à biodiversité.
- Réintroduire la nature sur les campus à travers des plans de végétalisation, mais également en instaurant des nichoirs à oiseaux et chauve-souris et autres dispositifs.
- Profiter des toitures et façades pour végétaliser et réintroduire des écosystèmes.
- Désimperméabiliser un maximum d'espaces.

## IX. ADAPTATION ET RESILIENCE TERRITORIALE :

- Etablir une "Charte de la commande publique responsable" qui serait signée par les établissements d'enseignement. La non signature de cette charte soumettrait la structure à une pénalité financière annuelle. La commande publique est un levier d'exemplarité pour la politique des villes et des établissements, ainsi qu'un fort encouragement à des pratiques résilientes. Il s'agit donc de compléter les entrées traditionnelles que sont la RSE, les entreprises à missions, etc par des entrées spécifiques à la fabrication d'une forte volonté politique écologique et résiliente. La mutualisation des achats est également à encourager sérieusement.
- Chaque achat supérieur à 10 000€ devra voir sa nécessité strictement justifiée.
- L'utilisation du bois comme matériaux ainsi que des autres bio-matériaux devra être privilégiée.

## X. DEMOCRATIE ET INSTITUTIONS :

- Créer un conseil paritaire chargé d'adopter les plans stratégiques de 4 ans (Schéma Directeur pour l'Écologie et la Résilience des Campus : SDERC) ainsi que les bilans carbone et de manière générale ces plans seront passés en revue de manière annuelle. Ce Schéma comportera obligatoirement un volet « numérique » ainsi qu'un volet « recherche » prenant notamment en compte les déplacements des chercheurs. Des budgets carbone pourront être définis afin de limiter les émissions.
- Constitution d'un réseau de référents de l'application du SDERC dans les différents établissements et UFR.
- Augmenter le nombre de places dédiés aux représentant·e·s des étudiant·e·s dans les instances décisionnelles.
- Multiplier les dispositifs de participation étudiante
- Rehausser les critères du label DD&RS
- Mettre en cohérence tous les projets d'établissement avec les objectifs stratégiques SDERC.
- Le Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur sera chargé de veiller au respect des objectifs fixés dans les SDERC sur l'ensemble du territoire.